

- REPUBLIQUE DE GUINEE -

Travail-Justice-Solidarité

N° 037 /PRG/85

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

--- () R D O N N A N C E ---

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La déclaration de prise effective du Pouvoir par l'Armée en date du 3 Avril 1984 ;
- VU La Proclamation de la 2ème République ;
- VU L'Ordonnance n°329/PRG/84 du 18 Décembre 1984, portant réorganisation du Gouvernement de la 2ème République ;
- VU L'Ordonnance n°009/PRG/84 du 18 Avril 1984, prorogeant la validité des Lois et Règlements en vigueur au 3/4/84.

--- () R D O N N E ---

ARTICLE 1er.- Le Lieutenant JEAN CLAUDE MOUSSA OULARE Médecin à l'Aviation Militaire est nommé dans les fonctions de Médecin-Chef des Forces Armées.

ARTICLE 2.- La présente Ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE .13....FEVRIER.... 1985



COLONEL LANSANA C O N T E.-